

AVIS PUBLIC ANNULÉ

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que l'avis public donné le 22 novembre 2024 quant à la demande de dérogation mineure suivante est **annulé** :

<u>Site visé par la demande</u> : Future propriété du 5, rue Lefebvre – lot 6 559 449 du cadastre du Québec, en voie de remplacement.

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet de construction multifamiliale dont certains éléments s'avèrent non conformes aux normes applicables au Règlement de zonage #901. La demande vise plus particulièrement à :

- ➤ Permettre une marge avant minimale de 4,93 mètres, au lieu d'une marge avant de 7,6 mètres, selon la grille des usages et normes de la zone H-315 ;
- ➤ Permettre une marge latérale gauche de 3,83 mètres, au lieu d'une marge latérale de 4,6 mètres, selon la grille des usages et normes de la zone H-315;
- ➤ Permettre une allée d'accès commune à double sens d'une largeur de 6 mètres, au lieu d'une allée d'accès à double sens d'une largeur de 6,7 mètres, selon l'article 162 du règlement de zonage n°901.

Cet avis prévoyait que telle demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal lors de la séance ordinaire fixée le mardi 10 décembre 2024. Or, un nouvel avis public sera émis pour que cette demande soit plutôt soumise au conseil municipal lors de la séance ordinaire fixée le **mardi 21 janvier 2025 à 20 heures.**

Merci de prendre note des présentes.

Donné à Delson, ce 6 décembre 2024.

Me Luc Drouin Greffier